

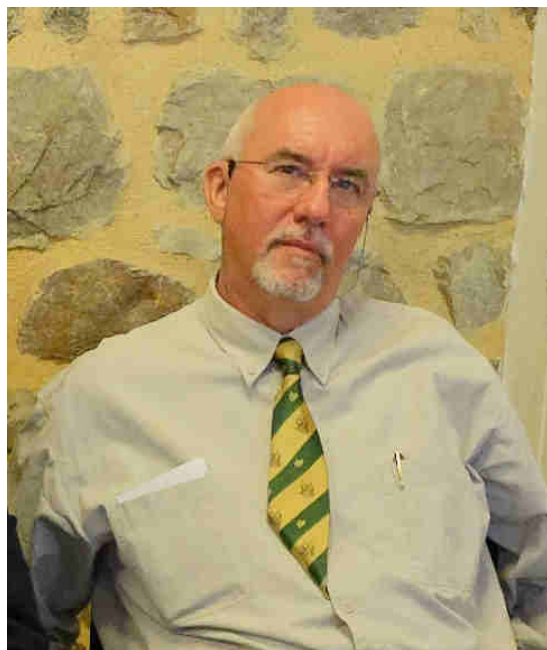


# ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER D'ILLE ET VILAINE

## LETTRE D'INFORMATION AUX ADHERENTS N°19 – Juillet 2020

### Le mot du Président

« Chères adhérentes, Chers adhérents,



Sous la contrainte du Covid-19 nos activités de Printemps ont été fortement perturbées :  
report du Brevet Grand Gibier en 2021,  
annulation de la journée de réglage des armes et optiques pour le tir d'été,  
annulation du stage photo,  
annulation de la première battue photographique,  
annulation de la formation « chasse individuelle »  
et enfin report de notre assemblée générale en septembre, à une date restant à définir. Il faut espérer que le deuxième semestre nous permette d'assouvir notre passion sans avoir d'autres mauvaises surprises.

Pour la saison à venir, les détenteurs de droits de chasse brétiliens, associatifs ou privés, ont lors du règlement de leur facture fédérale, découvert une augmentation substantielle de celle-ci en lien avec les différents plans de chasse et surtout du fait d'«**une contribution territoriale dégâts**» dont l'application ne semble pas en adéquation avec les prescriptions issues de la loi du 24 juillet 2019 dans ses dispositions concernant le financement des dégâts de grand gibier. Après la surprise et le vif mécontentement que cela a engendré, aussi bien de la part de certains responsables d'ACCA/ACC que de territoires privés de toutes tailles, une réunion privée a abouti à la diffusion d'une pétition peu constructive, à laquelle l'ADCGGIV ne s'associe pas.

Toutefois ne nous leurrions pas, la facture des dégâts est à régler et en l'état actuel des choses, par les chasseurs, quelles que soient par ailleurs les critiques que peuvent encourir les facturations imposées sans aucun préalable ni justifications, aux territoires, avant paiement.

En définitive, l'on ne peut que relever la situation à laquelle est confrontée la FDC 35 qui n'a pas tenu compte de certaines de nos propositions depuis 2018 (pouvant être réactualisées) et qui s'affranchit des dispositions de l'article L425-1 avant dernier alinéa du Code de l'Environnement dans le cadre des travaux préparatoires aux décisions concernant la gestion du grand gibier.

Vendredi 19 juin l'ADCGGIV a eu un entretien durant deux heures avec le Président de la FDC35. Cette réunion au cours de laquelle les échanges ont été vifs dans un climat tendu, ne semble malheureusement pas avoir eu de résultat positif. Il est regrettable de ne pas constater davantage de volonté de concertation de la part de la FDC 35.

La situation s'est crispée avec la volonté de la FDC de dresser un contre-feu en tentant de mobiliser les ACCA/ACC contre les chasses dites « privilégiées », qualificatif d'un autre temps.

Concernant la gestion du sanglier, personne n'est porteur de recette miracle, néanmoins pour rappel, l'ADCGGIV recommande vivement de changer radicalement les préconisations de prélèvements afin de garder sous contrôle les populations de sangliers : le ciblage de certaines classes d'âge (60 % de la descendance provient de sangliers âgés de moins de 2 ans et plus de 30 % de sangliers âgés de moins d'1 an) permettrait de stopper l'accroissement des populations. Il faut donc tirer en priorité et gratuitement les petits sangliers, et exercer une pression de chasse sur la totalité du domaine vital de l'espèce afin de lutter contre l'effet réserve.

### **Il faut pouvoir :**

- établir une cartographie précise des dégâts dans notre département, et il convient d'utiliser les secteurs de gestion du sanglier (1A au 7) pour analyser les dégâts avec les prélèvements associés, analyse devant être faite sur les dernières années avec tous les renseignements des cartes T. La mise en ligne sur le site fédéral et des informations permanentes dans la mesure du possible, permettraient aux responsables de territoires de s'adapter. C'est la transparence qui participera à améliorer la situation.
- Localiser tous les points noirs et au cas par cas, trouver des solutions. Si l'origine est un déficit des prélèvements dans des zones chassables, il faut sanctionner les territoires qui ne jouent pas le jeu pour revenir à un niveau d'animaux compatible avec le milieu. Si l'origine est la présence d'animaux dans des zones non chassables (sous contrôle ou propriété des services de l'état), il faut clairement responsabiliser les pouvoirs publics concernés. (L'entretien le long des axes routiers, les zones gelées par des projets, les réserves naturelles etc....).

Actuellement, les solutions retenues pénalisent les bons gestionnaires, voire les stigmatisent, et surtout ne règlent rien pour l'avenir, alors même que le danger est d'autant plus grand cette année dans certains secteurs d'Ille et Vilaine, avec l'augmentation du nombre de parcelles cultivées en maïs et l'accroissement de leurs superficies qui rendront la

régulation impossible. La défaillance des prélèvements souhaités et recherchés engendrera l'augmentation des dégâts.

Afin de sortir de manière positive de cette situation de crise et dans l'intérêt de tous, l'ADCGGIV propose la tenue d'une réunion de concertation qui semble être une solution constructive nécessaire sinon indispensable, qui se tiendrait dans le respect du Code de l'Environnement et donc avec la participation active des associations de chasse spécialisées. La FDC 35 restant bien sur maîtresse des moyens mis en œuvre.

Éric COIRRE

## **Appel au dialogue – Jean Claude CHARDRON (vice-Président de l'ADCGGIV)**

### ***La crise sanitaire provoque une crise « sanglier»...***

La crise sanitaire a entraîné le confinement généralisé.

Tout a été perturbé y compris dans le monde cynégétique où après la fermeture commence la saison des bilans, des réunions de secteurs, la préparation des AG... Le télétravail n'a pu avoir la même efficacité pour les agents fédéraux. Dans ce climat stressant, avec des textes dérogatoires, des décisions, après un calcul simple, ont dû être prises concernant les cotisations.

Une augmentation des prix provoque toujours un mécontentement et quand il s'agit d'impôts, de cotisations obligatoires, le mécontentement se transforme en colère quand la facture arrive sans commentaires. Il y a peu de citoyens qui restent calmes devant de telles hausses non expliquées. Cela peut provoquer des mouvements type «gilets jaunes». Heureusement, nous avons des gilets oranges.

Dans une situation conflictuelle, un gouvernement démocratique re-consulte le Parlement, les partenaires sociaux, le Cese, voire un conseil scientifique.

Le sanglier s'est adapté (plus que le chasseur) au nouveau contexte agricole, à l'évolution géographique des territoires et au changement climatique. Des recherches, issues d'observations ces dernières années, ont remis à plat certaines connaissances sur la biologie du sanglier. Le sanglier serait-il l'avenir de la chasse (80 % des chasseurs) et sa ruine ?

Il est temps de bâtir un nouveau système pour responsabiliser les gestionnaires, mobiliser harmonieusement les chasseurs en laissant de côté la jalousie inhérente à la passion, et argumenter pour préparer le dossier afin que les territoires non-chassés participent financièrement à l'indemnisation des dégâts.

Si chacun campe sur ses positions, tous les chasseurs, de toutes façons, paieront la facture à laquelle s'ajouteront tous les frais entraînés par les recours devant les tribunaux et que de temps perdu à s'entredéchirer.

Les chasseurs seront alors divisés face à l'autre menace car les pseudo écologistes, animalistes et autres AVA se réuniront sur un point commun : l'anti-chasse.

***Un compromis est toujours possible avec les hommes de bonne volonté.***

## **Propos recueillis auprès d'un carabinier d'expérience**

Propos recueillis auprès d'un carabinier d'expérience qui s'est extrait du carcan des questions précises qui lui étaient posées pour mieux nous faire-part de manière générale de son parcours en tant que chasseur à l'affût-approche du chevreuil, en nous fournissant très utilement ses conseils tirés de longues années de pratique et de l'apprentissage de la matière prodigué à son petit-fils.(Y.K.)

**Jacques PAINVIN**  
**Vice-président de l'A.D.C.G.I.V**

Passionné de la chasse individuelle du chevreuil, j'approche et affûte, été comme hiver, sur des territoires variés que je partage depuis 6 ans avec Louis, l'aîné de mes petits-enfants.

\* \* \*

Mon premier chevreuil prélevé l'a été dans l'Aisne, il y a quelques 60 ans. Mon jeune frère et moi avons été invités avec notre père à une chasse en DOMANIALE.

Après une battue de faisans, nous avons une battue de chevreuil. Mon frère et moi avons été postés aux deux extrémités de l'allée forestière en direction de laquelle les rabatteurs devaient pousser les chevreuils. La poussée des rabatteurs a rapidement amené les chevreuils sur l'allée forestière bloquée par les postés. Dans cette situation l'issue pour les chevreuils était de sortir au bout de chacune des deux lignes que nous occupions, un brocard est arrivé sur moi, mais a rapidement fait demi-tour pour traverser la ligne des rabatteurs. Les autres chevreuils ont, chacun à un bout de l'allée, pris le risque d'y sortir. Mon frère et moi les avons reçus, en tuant chacun le nôtre.

Les " 2 frangins" ont donc tué leur premier chevreuil, au même endroit, le même jour !!! Situation exceptionnelle et mon père nous a bien fait comprendre que deux chevreuils, c'était beaucoup pour des débutants. Notre invitant était rayonnant et tout le monde était ravi. La brioche habituelle avait d'ailleurs dû être accompagnée d'une petite coupe. Bref, ce fut une chasse exceptionnelle dont je me souviendrai longtemps.

\* \* \*

Quelques 36 ans après, j'ai intégré la chasse de MONTAUBAN. Un jour d'été, Guy BERGUE, m'a proposé de faire un affût dans la coupe 21 où j'ai eu la chance de prélever un brocard subadulte. Là encore, ce fut l'émerveillement, et depuis cette séance de mirador, les réalisations se sont enchaînées les unes après les autres. Merci Guy.

\* \* \*

Il y a 6 ans mon petit-fils Louis m'a rejoint. Là encore ce fut exceptionnel, puisque son premier brocard prélevé dans le Morbihan portait un trophée médaille d'Argent. Avec une quinzaine de pièces, Louis a fait ses preuves tant au niveau compétence, que comportement. J'aimerais qu'il poursuive dans cette voie, mais ce n'est pas évident, l'avenir le dira.

\* \* \*

LA MERVEILLEUSE CHASSE INDIVIDUELLE DU CHEVREUIL (affût et approche), n'occupe pas la place qui devrait être la sienne en Ille et Vilaine. La promotion de ce type de chasse reste à faire (1). Les chasseurs motivés ont toutefois la possibilité de profiter d'une formation de qualité organisée par notre ami et collègue, Jean-Marie BLUM (2), grand pratiquant de cette chasse.

Compte tenu de la compétence de Jean-Marie, il est plus que souhaitable que cette FORMATION délivrée chaque année, durant une journée, au mois de juin, sous l'égide de

l'ADCGGIV, soit poursuivie et portée à la connaissance des chasseurs intéressés qui sauront en tirer la QUINTESSENCE.

\* \* \*

OÙ ALLONS-NOUS ?

### **Premier niveau :**

Connaissances et pratiques permettent à coup sûr de réaliser une belle bredouille si elles ne sont pas respectées.

### **Faire ou ne pas faire, où est l'essentiel ?**

- 1- Avoir oublié son permis de chasser, ou plus fort encore, chasser sans l'avoir pris, avec les risques énormes qui en découlent.
- 2- Interroger le ciel pour connaître le sens du vent et ses intentions, qui influent beaucoup sur la visibilité ou non des chevreuils.
- 3- Avoir oublié son sécateur indispensable pour dégager champ de tir ou de vision.
- 4- Ne pas oublier Jalons et Rapporteur d'angle.
- 5- Se poster trop près de la sortie de la coulée retenue avec le risque d'être éventé, entendu ou vu.
- 6- Avoir oublié le siège tripode confortable pour pouvoir rester assis, sans bouger, pendant un long moment.
- 7- Avoir oublié, jumelles, canne de pirsch, lampe frontale et projecteur de recherche.
- 8- Avoir oublié, dague et manchon tire- gibier.
- 9- Prévoir des vêtements de pluie.
- 10- Utiliser une carabine bien en main et d'une puissance suffisante, adaptée au tir prévisible. Cette carabine devra être équipée d'une très bonne lunette. Ne pas oublier carabine et munitions.
- 11- Ne pas oublier une trousse de secours et son téléphone chargé.
- 12- Et surtout ne tirer qu'en situation de totale sécurité pour soi et pour les autres : forestiers, bûcherons, promeneurs, ramasseurs de champignons, cyclistes, coureurs....et autres chasseurs.

### **Deuxième niveau :**

La revue ci-dessus, importante mais incomplète, doit ensuite être complétée par le concret : A savoir l'arrivée ou l'approche tant attendue du CHEVREUIL.

Lorsque le chevreuil entre en scène, il ne faut pas oublier qu'il aura souvent déjà vu, senti, entendu le chasseur.

Ceci étant, le chasseur ne doit plus bouger. Le casse croûte, en particulier doit disparaître dans le carnier.

Si le chevreuil est à plus de 100 mètres, jumeler pour identifier l'animal (brocard, chevrette, chevrillard) et savoir s'il répond aux consignes de prélèvement.

Si le chevreuil répond aux consignes et que le chasseur est toujours assis, il doit profiter de la végétation pour se lever et se préparer à faire un tir très rapide.

Le chasseur responsable ne fera pas un tir sur zone (modèle tir au F.M), mais s'appliquera à placer une balle létale, si possible de coffre ou de cœur. Si le chevreuil ne se présente pas dans de bonnes conditions, il est raisonnable de ne pas le tirer. Le chevreuil étant un animal

territorial, il est probable que celui qui n'aura pas pu être tiré un jour, pourra l'être un jour suivant.

Une fois le tir réussi et le chevreuil bagué on pourra féliciter le tireur et échanger avec les amis.

Les oublis, inattentions, manques, signalés ci-dessus, sont pour la plupart de nature à vous offrir une magnifique bredouille, et souvent beaucoup de regrets.

Mais c'est ainsi que l'on apprend. Et on a toujours beaucoup à apprendre.

En ce qui me concerne, je prends souvent le temps de la réflexion sur le choix des postes et des dispositions à prendre, et ne saurai trop vous dire de faire de même.

Animal convoité et magnifique, mais aux sens redoutables, le chevreuil ne doit pas être sous-estimé.

### **QUELQUES CONSEILS POUR LES DÉBUTANTS ET LES AUTRES :**

- Un chevreuil qui traverse une allée forestière, s'arrête souvent à mi-chemin. Situation qu'il faut savoir mettre à profit par un tir très rapide.
- Le tir du chevreuil dans les grands espaces de plaine : Quand le soleil baisse, manœuvrer pour terminer l'approche soleil dans le dos et nez au vent.
- Dans une forêt sombre, porter une grande attention aux puits de lumière.
- Ne jamais abandonner un territoire au motif de conditions climatiques désastreuses. Ces situations incompréhensibles réservent parfois de très belles surprises.

En conclusion, Jean-Marie BLUM (\*) ajoutera :

**« NE PAS SORTIR TROP TARD, NI RENTRER TROP TÔT »**

*\* Jean-Marie BLUM : pour les adhérents ne le connaissant pas, est un ancien administrateur de l'ADCGGIV avant d'être le Président – Fondateur de l'ADCGGLA, spécialiste, entre autres, de la chasse individuelle au grand gibier qu'il pratique assidûment.*

#### **Prélèvements AFFÛT-APPROCHE 2019/2020 (département 35)**

- **CHEVREUILS (sur un total de 5728)**
  - Avant 16/09 : 56 animaux (mâles)
  - Après 16/09 : 172 animaux (116 mâles, 56 femelles)
- **SANGLIERS (sur un total de 3610)**
  - Avant 15/08 : 21 animaux (15 mâles, 6 femelles)
  - Après 15/08 : 32 animaux (18 mâles, 14 femelles)
- **CERFS (sur un total de 156)**
  - Néant

## **Souvenir de Jean Marie BALLEVRE – Jean Michel MARTIN (Président d'honneur de l'ADCGGIV)**



Le 1<sup>er</sup> mai dernier, Jean-Marie BALLEVRE nous a quitté. Membre fondateur de notre association en 1986, c'est au début des années 90 qu'il a rejoint notre Conseil d'Administration au poste de Vice-président, et nous avons pu bénéficier de ses conseils, toujours avisés, jusqu'en 2015. Date à laquelle, pour des raisons de santé, il a souhaité démissionner, tout en restant fidèle adhérent et Vice-président d'honneur de l'A.D.C.G.G.I.V.

Adhérent en Alsace et membre de l'Association Nationale bien avant la création des associations bretonnes, après une longue carrière dans l'Administration à l'international, il s'est installé dans notre région à sa nomination en tant que Secrétaire Général de la Préfecture d'Ille et Vilaine.

Sa grande connaissance du grand gibier lui a permis de soutenir l'action de l'A.D.C.G.G.I.V., de proposer, soutenir et de mettre en œuvre des actions novatrices et déterminantes pour la région, à savoir :

- Le plan de chasse qualitatif chevreuil, avec bracelet chevillard.
- L'ouverture anticipée permettant le tir d'été du brocard à partir du 1<sup>er</sup> juin.

Il a également facilité l'intégration de l'association auprès des administrations chargées de la gestion de la chasse.

Comme il aimait le rappeler, il a chassé depuis l'âge de 18 ans, avec engagement dans le monde de la chasse, toujours soucieux de la bonne gestion du gibier et de la protection de ses habitats.

Nous avons perdu un ami, un grand chasseur, auquel l'évolution de la gestion du Grand Gibier dans notre département doit beaucoup.

Le 1<sup>er</sup> mai dernier, ceux d'entre nous, qui ont eu le privilège de bien le connaître ont eu des pensées attristées pour son épouse et ses proches. Jean-Marie, tu nous manques.

## **Le débroussaillage en forêt – Jean Claude CHARDRON**

Le débroussaillage en forêt en tant que travaux de prévention contre les feux de forêts est compatible avec les activités cynégétiques.

### ***Pourquoi cet article ?***

Il est nécessaire d'expliquer l'intérêt commun de ce type de travaux qui sont favorables à la forêt et à la faune.

L'association de sauvegarde du Val sans Retour et de Brocéliande organise depuis 30 ans des campagnes de travaux de protection de l'Ouest de la forêt de Brocéliande (périphérie ouest de la forêt de Paimpont, frontière entre Ille et Vilaine et Morbihan) contre les incendies. (débroussaillage mécanique ou par pâturage)

Des propriétaires forestiers en particulier en Ille et Vilaine font ou ne font pas de tels travaux dans les massifs du département qui sont classés particulièrement sensibles aux feux de forêt. (classement au titre du code forestier)

Ces dernières années avec l'augmentation des populations de sangliers, des chasseurs se sont plus ou moins brutalement opposés à ce type de travaux qui n'ont pour but que la sauvegarde de la forêt, sous le prétexte que ceci dérange les animaux et détruit les remises à gibier.

### ***les objectifs des débroussailllements***

Pourquoi le débroussaillage est nécessaire pour empêcher et limiter les feux de forêts. Le débroussaillage est un des éléments de la prévention des feux : il diminue la mise à feu et réduit la masse combustible.

**A-** Le feu naît le plus souvent au sol ( sauf quand il est provoqué par la foudre). Les végétaux bas sont les premiers combustibles.

--Donc pour limiter les départs de feu et avoir des départs lents, il faut éliminer le combustible dans les zones où le feu peut être allumé volontairement ou accidentellement, c'est-à-dire les interfaces entre l'homme et la nature : le bord des routes, des chemins, des zones d'activités, des habitations. La plus connue de ces interfaces est la bande anti-mégots d'une largeur de 5 m le long des routes. Les largeurs et les caractéristiques sont variables suivant la configuration des lieux et leur situation juridique, la densité et la nature de la végétation.

**B-** C'est l'homme qui arrête le feu : ainsi l'action des sapeurs pompiers doit être facilitée, l'accès à la zone incendié doit être rapide et sécurisé. Le feu est plus facilement circonscrit quand il ralentit faute de combustible. Ainsi le long des voies d'accès, des chemins ou pistes forestières, la suppression ou la diminution du combustible permet aux pompiers d'attaquer un feu moins vif. Cet exemple de feu ralenti par un débroussaillage et maîtrisé par les secours illustre le plan régional de défense des forêts contre l'incendie de Bretagne.

**C-** Le 3<sup>ème</sup> type de débroussaillage est la rupture de masse combustible, c'est le moins connu. Sur de grands espaces, peut pousser une végétation abondante, inflammable et combustible. Par exemple dans des peuplements clairs, les ajoncs peuvent occuper tous le sous étage. L'ajonc avec le genêt et autres végétaux (éricacées...) constituent naturellement la végétation de la lande bretonne. L'ajonc qui vieillit est constitué à 80% d'éléments secs, seul le sommet est vert. Le feu s'installant sur des surfaces importantes devient de plus en plus violent et puissant. Il progresse d'autant plus rapidement qu'il dessèche les végétaux avant de les atteindre, ces derniers brûlent encore plus facilement. La différence de pression atmosphérique entre la zone qui brûle et la zone encore « verte » provoque une accélération de l'incendie qui devient incontrôlable. C'est pourquoi il faut « casser » ces grandes zones en enlevant sur de larges bandes la végétation sensible pour que le feu ralentisse.

Ces 3 types de débroussaillage peuvent se regrouper, c'est ce qui est recherché car ces travaux sont onéreux. L'intervention des secours est également d'un coût élevé en y ajoutant le risque humain sur ces opérations dangereuses. Quant à la destruction de nos forêts et de nos espaces naturels, l'appauvrissement est considérable.

Le code forestier définit et régit le débroussaillage préventif aux feux de forêts et de végétation assimilée (lande).





**Beau chemin avec végétation, les pompiers ne peuvent arrêter le feu.**



**Incendie arrêté par les pompiers sur la partie débroussaillée, le feu ralentissait faute de combustible.**

### ***Le biotope du grand gibier et la pratique de la chasse.***

Que demande le grand gibier et le gibier : le gîte, le couvert, la quiétude, soit une forêt et des espaces naturels (dont la lande ) variés, régénérés avec de nombreux effets « lisière ». Le débroussaillage en éclairant le sol régénère la végétation, donne de jeunes pousses de végétaux, met en lumière le sol, ce qui favorise l'activation de l'humus où la faune du sol (vers...) redevient active. N'est ce pas sur les bas cotés des voies que les sangliers vermillent. Le gîte et la quiétude sont assurés car les surfaces débroussaillées annuellement ne couvrent que quelques pour cent des surfaces à protéger (encore moins quand ces opérations ne sont pas organisées collectivement. On ne devrait pas oublier que la lande à ajoncs devrait être coupée tous les 5 à 7 ans...

Que demandent les chasseurs responsables : de la visibilité, de la sécurité pour le tir. Une belle ligne droite, bien dégagée, d'une bonne largeur permet de voir ses voisins, bien identifier l'animal chassé et placer sa balle en respectant l'angle de 30°. Si cette ligne est sur un chemin, celui-ci ne doit pas être ouvert à la circulation publique.

En conclusion, les buts sont communs entre chasseurs et forestiers et l'objectif de protéger une forêt et des espaces naturels riches en biodiversité doit être pleinement partagé.

Annexe :

Définition technique du débroussaillage (plan régional DFCI de Bretagne): « c'est éliminer les végétaux ligneux bas et élaguer les végétaux ligneux hauts, afin de créer une discontinuité verticale d'au moins 2 m de haut entre la litière et le houppier des arbres. Il a pour but de réduire la combustibilité d'une formation végétale en éliminant sa strate la plus propice à la propagation du feu, celle des ligneux bas. »

Définition juridique Article L131-10 du code forestier.

On entend par débroussaillage..les opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies. Ces opérations assurent une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal. Elles peuvent comprendre l'élagage des sujets maintenus et l'élimination des rémanents de coupes.



Belle ligne pour tirer le sanglier sur allée privée, fermée à toute circulation, mais interdite au tir si chemin communal ou de randonnée.

## **Quelques artistes animaliers Brétiliens - Yvon de KERVÉNOAËL**

Ces artistes sont nés, exercent ou ont exercé leur art...ou encore pratiquent la chasse dans notre département ... !

*Patrick ALLAIN – sculpteur – MAURON 56430 [patrick-allain.com](http://patrick-allain.com)*

*Damien COLCOMBET – sculpteur – LYON 69000 [damiencolcombet.com](http://damiencolcombet.com)*

*Valérie COURTET- sculptrice-céramiste – MONTGERMONT 35760 [valeriecourtet.com](http://valeriecourtet.com)*

*Catherine FARVACQUES- dessin.- gravure – peinture – sculpture - ST MALO-DES-TROIS-FONTAINES 56490 [catherine-farvacques.com](http://catherine-farvacques.com)*

*Thierry FAURE – peintures, dessins, gouaches – LES IFFS 35630 [thierryfaure.com](http://thierryfaure.com)*

*Jean-Claude MESLÉ – Photographe naturaliste – MONTERFIL 35160 [jeanclaudemesle.com](http://jeanclaudemesle.com)*

*Catherine NOËL – Peintures et sculptures – St CYR LE GRAVELAIS 53320 [catherine-noel.com](http://catherine-noel.com)*

*Pierre ROUSSIA – Lithographies, peintures, bronzes – CANCALE 35260 [pierre-roussia.com](http://pierre-roussia.com)*

*Matthieu SORDOT – bronzes, huiles, dessins pastels – COMBLESSAC 35330 [matthieu-sordot.com](http://matthieu-sordot.com)*

**et un artiste d'autrefois : Joseph-Marie OBERTHÜR (1872-1956 à Cancale) qui revit sous la plume de Damien Colcombet ...**

Ce dernier nous offre un site somptueux et passionnant, riche par les matières abordées, puisque l'artiste natif de Rennes où il a passé toute sa jeunesse, ne se contente pas de présenter ses sculptures animalières sur bronze, superbes et parfois monumentales (à l'extrême !), mais développe de nombreux articles sur la fonte d'un bronze, la valeur d'un bronze ancien (il en est expert), des notes sur ses visites de musées, les ouvrages lus et recommandés... et c'est ainsi qu'il propose au lecteur, entre autres, deux articles sur cet artiste animalier, chasseur, auteur de nombreux ouvrages cynégétiques:

**Extrait de la très belle revue trimestrielle « Chasses internationales » n°15 Automne 2019-  
rubrique « Culture-Carnet d'amateur »**

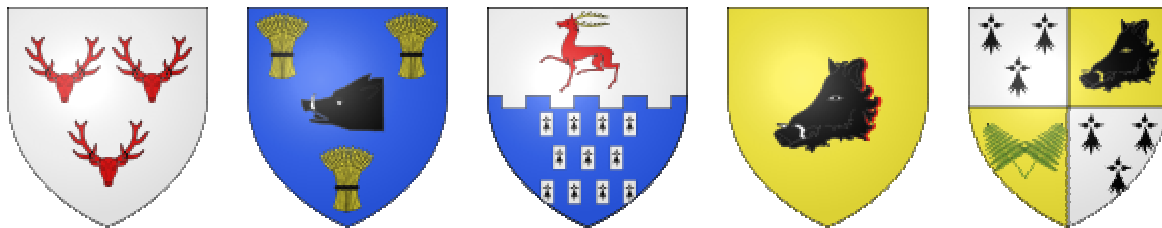
**Joseph-Marie Oberthür ( 1872-1956) AMANT DE LA NATURE par Damien Colcombet:**  
*« Joseph Oberthür est un passionné : il s'intéresse à tout ce qui touche à la faune et toujours il garde à la main un carnet et un crayon .»*

**Chasses internationales N°3 – Juillet 2013 -**

**UN DESSINATEUR GÉNIAL : Joseph Oberthür – par Damien Colcombet :**  
*«Tous les chasseurs révèrent le nom de Joseph Oberthür mais le talent de ce génial dessinateur animalier mérite d'être connu bien au-delà du monde de la chasse »*

Ces deux articles largement illustrés sont à lire ou à télécharger sur le site [damiencolcombet.com](http://damiencolcombet.com) et plus précisément [colcombet.com/?s=oberthur](http://colcombet.com/?s=oberthur)

## **Le Grand Gibier dans les blasons des communes Brétiliennes – Yvon de KERVÉNOAËL**



Bédée

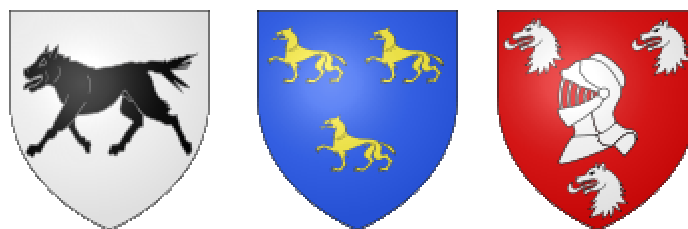
Bréteil

La Mézière

Piré sur Seiche

Romagné

L'on me pardonnera d'y avoir ajouté – je n'ai pu résister – le loup dans les blasons, en regrettant toutefois que curieusement, les communes de Domploup (logo), La Chapelle du lou, Chanteloup, Le Lou-du-lac n'aient pas un blason en concordance avec leur dénomination.. !

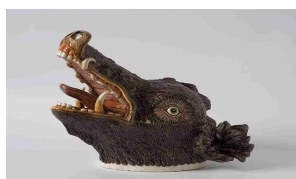


Coglès

Gennes sur Seiche

Guignen

## **Le coin recettes : Sanglier au miel et 3 épices**



### **Ingrédients :**

1 épaule de sanglier  
150 gr de miel  
1 bâton de cannelle  
Gingembre  
Safran  
160 gr de poudre  
d'amande  
12 oignons

### **Mise en œuvre :**

Préchauffez le four à 180°C (th.6).

- Sur une planche de cuisine, découpez le sanglier en dés et mettez-le dans une cocotte.
  - Épluchez les oignons puis émincez-les et ajoutez-les au sanglier.
  - Incorporez le miel, la poudre d'amande, 1 c. à soupe de gingembre, la cannelle puis 1 pincée de safran.
  - Recouvrez d'eau puis recouvrez la cocotte de papier alu, sans qu'il touche la viande.
  - Percez un trou au milieu du papier pour faire sortir la vapeur et enfournez pour 2 h.
- À table...



## **Le coin du Brevet Grand Gibier**

Le Brevet Grand Gibier est, pour certains d'entre nous, un souvenir lointain...  
Les quelques questions que nous intégrerons, désormais, dans les lettres d'information permettront, à chacun, de mesurer son niveau de connaissance actuel.



**1 - Chez le sanglier,  
la longueur du pas est :**

- A : 30 à 40 cm
- B : 50 à 60 cm
- C : 80 à 90 cm

**2 -La cellule matriarcale du chevreuil  
comprend :**

- A La chevrette, le brocard et un faon
- B La chevrette, un faon et un daguet
- C La chevrette, son ou ses jeunes de l'année



**3- La formation des pivots chez un  
faon de CHEVREUIL mâle débute à :**

- A : 2 mois
- B : 3 ou 4 mois
- C : 6 mois
- D : 9 mois.

**4- Comment dénomme-t-on un chien  
courant capable de suivre les traces d'un  
gibier jusqu'à son lieu de repos et de le  
lancer ?**



## Petites annonces des adhérents

Cette nouvelle rubrique est à la disposition des adhérents, ils peuvent déposer une annonce, liée à la chasse, à l'attention des adhérents à l'association.

### Calendrier 2020 de l'ADCGGIV

- **Mardi 1 septembre** : Conseil d'Administration à 19h30
- **Vendredi 11 septembre** : Assemblée Générale de l'ADCGGIV
- **Samedi 19 septembre** : réglage optiques affût et battue, sanglier courant (stand de tir de la FDC)
- **Mercredi 4 novembre** : 13h30 - 18h00, Journée spéciale sanglier courant (stand de tir de la FDC)

Vous êtes un groupe de chasseurs, l'ADCGGIV peut se déplacer pour vous présenter une conférence sur la « dynamique des populations de sanglier ».

Contact : 06 35 45 11 31

### Résultat du Quiz

**1 : A** 30 à 40 centimètres

**2 : C** La chevrette, son ou ses jeunes de l'année. Cette structure persiste durant 10 à 11 mois.

**3 : B** 3 ou 4 mois. A la mi-Août, 2 bosses distincts apparaissent nettement sous la peau.

**4 : Un rapprocheur**



## **Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier d'Ille et Vilaine**

### **Nos Objectifs :**

Assurer le respect de l'animal  
et de son environnement.

Favoriser le développement des connaissances  
techniques nécessaires aux chasseurs.

Œuvrer pour la protection des milieux naturels,  
le maintien de leurs équilibres et la défense  
de la biodiversité.

Mise en valeur et défense de tous les modes  
de chasses du grand gibier.

### **Nos Actions :**

Organisation de conférences et colloques

Formation Brevet Grand Gibier

Formations chasse Individuelle

Formation chasse en battue (*accent sur la sécurité*)

Entraînement au tir sanglier courant  
et réglage des optiques

Stage Photo

Lettre d'Information semestrielle Départementale

Revue trimestrielle Nationale (Grande Faune)

Cotation des Trophées

**SOYONS EFFICACES  
PARTAGEZ NOS VALEURS  
ADHEREZ A L'ASSOCIATION**

[adcggiv@yahoo.com](mailto:adcggiv@yahoo.com) - 06 35 45 11 31

<http://www.ancgg.org/ad35>



## ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER D'ILLE ET VILAINE

Le 12 janvier 2020

Madame, Monsieur, Cher Adhérent,

Pour l'année 2020, le Conseil d'administration a fixé les montants de cotisations suivants :

MEMBRE ACTIF .....	26,00 €
ABONNEMENT A LA REVUE GRANDE FAUNE.....	30,00 €
TOTAL.....	56,00 €

Le grand Gibier est un admirable patrimoine dont toutes les espèces doivent être sauvegardées dans le respect des équilibres naturels.

Nous vous rappelons que notre Association ne peut vivre, fonctionner et défendre les intérêts de la chasse du Grand Gibier, que grâce au soutien que lui apportent ses adhérents. Nous vous remercions par avance de votre versement.

Eric COIRRE

### DEMANDE D'ADHÉSION OU DE RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2020

à retourner à : **ADCGG.35 - M. Jean Michel GRIVEAU - 7 rue Boris Vian - 35300 – FOUGERES**

Pour faciliter notre travail, merci de faire un retour avant le 31 janvier 2020

MEMBRE ACTIF .....	26,00 €
ABONNEMENT A LA REVUE CHASSE-GESTION.....	30,00 €
TOTAL.....	56,00 €

(Libellez votre chèque à l'ordre de l'ADCGGIV)

Je soussigné :

NOM.....PRENOM.....

Adresse.....

Localité.....Code Postal.....

Contacts : Téléphone mobile ..... / mail .....

Je donne mon adhésion complète et sans réserve à la charte des chasseurs de Grand Gibier dont j'ai pris connaissance et m'engage à la respecter.

Date et signature :

Site internet : [www.ancgg.org/ad35](http://www.ancgg.org/ad35)  
Courriel : [adcggiv@yahoo.com](mailto:adcggiv@yahoo.com)